

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Comité Syndical**  
**Séance du 06 avril 2022**

**Date de convocation : 31 mars 2022**

**Nombre de Membres :**

En exercice : 20

Présents : 11

Ayant donné procuration : 3

Absents excusés : 3

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le SIX du mois d'AVRIL, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

**Membres présents** : Mme ROUSSEAU, MM. BOLTZ, DOS SANTOS, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MUNIER, ROVIERO, SADOCCO, TURCK et WILLAUME.

**Membres absents ayant donné procuration** : M. CORRADI à M. HEISER  
M. MEIGNEL à M. WILLAUME  
M. NOBILE à M. FOURNIER

**Absents excusés** : MM. ABATE, FREYBURGER et MULLER.

**Absents** : Mme ROMILLY, MM. OCTAVE et QUEUNIEZ.

Le **Président** ouvre la séance, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Délibération 2022-02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - APPROBATION.**

Le Président s'étant retiré, le Comité syndical ayant entendu l'exposé de Monsieur SADOCCO, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget des Portes de l'Orne.

**Délibération 2022-03 - COMPTE DE GESTION 2021 - APPROBATION**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération 2022-04 - BUDGET PRIMITIF 2022 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021.**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

1°) En excédent de fonctionnement reporté

Compte 002 – Excédent reporté : 326 834,86 €

**Délibération 2022-05 - AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DU PROJET – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'une Maison du Projet sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau récapitulatif présenté.

**Délibération 2022-06 - AMENAGEMENT D'UN POLE D'ACCOMPAGNEMENT AUX PORTEURS DE PROJETS (TIERS-LIEU EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT) – AUTORISATION DE PROGRAMME - MODIFICATION**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'un pôle d'accompagnement aux porteurs de projets sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau récapitulatif présenté.

**Délibération 2022-07 - TRAVAUX DE PAYSAGEMENT (REALISATION D'UNE « AGRAFE PAYSAGERE ») – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION.**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative aux travaux de paysagement sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau récapitulatif présenté.

**Délibération 2022-08 - AMENAGEMENT DE VOIRIES – AUTORISATION DE PROGRAMME.**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement de voiries sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau récapitulatif présenté.

**Délibération 2022-09 - BUDGET PRIMITIF 2022.**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :
  - En section de fonctionnement : 695.690,06 €,
  - En section d'investissement : 16.550.059,40 €.
- Et ADOPTE ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

**Délibération 2022-10 - DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE ET RIVES DE MOSELLE.**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les contributions financières de chacune des deux Communautés de Communes pour l'année 2022, comme suit :

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

- En section de fonctionnement : 95 000,00 €
- En section d'Investissement : 860 605,68 €

Communauté de Communes Rives de Moselle :

- En section de fonctionnement : 95 000,00 €
- En section d'Investissement : 0,00 €

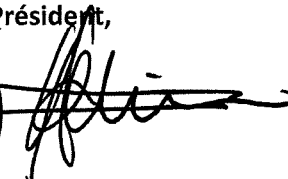
### COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Comité Syndical PREND ACTE des décisions que la Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 22 septembre 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h20.

\*\*\*\*\*

Le Président,  
  
Lionel FOURNIER

